

GROTAN* FS

Microbicide pour le travail des métaux

PRÉCAUTIONS:

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET PEUT CAUSER DES BRÛLURES À LA PEAU.

PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES SUR LA PEAU.

PEUT ÊTRE DANGEREUX SI INHALÉ

PEUT ÊTRE DANGEREUX SI AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau, sur les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un masque et des gants de caoutchouc durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas prendre par voie interne. Se laver à fond après la manutention. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. L'effluent traité ne peut pas être déchargé là où il risque de se déverser dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou dans de l'eau publique. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en se débarrassant des eaux usées. Appliquer seulement ce produit en se conformant aux instructions de l'étiquette.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les êtres humains ou le bétail par l'entreposage ou la mise au rebut. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Si du plastique est utilisé, ne pas réutiliser le contenant vide.

MISE AU REBUT :

1. Rincer à fond le contenant vidé et ajouter les produits de rinçage au site de traitement.
2. Se conformer aux instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire nécessaire du contenant avant la mise au rebut.
3. Rendre le contenant vide inutilisable pour tout autre usage.
4. Mettre au rebut le contenant, conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant la mise au rebut de produits non utilisés ou indésirables et le nettoyage des déversements, contactez l'agence réglementaire provinciale ou le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit contrôlé doit être utilisé seulement conformément aux instructions de l'étiquette. L'utilisation des produits contrôlés dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur sera limitée aux modalités établies sur l'étiquette et en fonction de ces modalités, l'acheteur assume le risque aux personnes ou aux biens matériels, survenu à la suite de l'utilisation ou de la manutention de ce produit et accepte le produit à cette condition.

(center panel)

INDUSTRIELLE

GARANTIE :

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one ... 10,5 %

2-méthyl-4-isothiazolin-3-one 3,5 %

N° D'ENREGISTREMENT 17408
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER

POISON
CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USGE

PRODUITS GRAY
242 Applewood Crescent, Unit #14
Concord, Ontario L4K 4E5

(right panel)

MODE D'UTILISATION :

Le microbicide GROGAN* FS est recommandé pour les liquides de travail des métaux du type aqueux soluble et émulsifiable, tels que des huiles de pétrole émulsifiables et les formules contenant de l'acide gras alcoolique, l'huile rouge sulfonée ou sulfonate naphthalène. Ces liquides sont généralement préparés en diluant les concentrés de produit de 1:40 à 1:60 à l'eau. Pour l'entretien d'un système non encrassé, verser 290 mL par 10 000 L d'émulsion ou 290 mL – 1,45 L toutes les 8-12 semaines. Pour un système vraiment encrassé, se servir de la gamme de dosage initial de 580 mL – 1,45 L, suivi par des dosages subséquents selon le niveau de traitement indiqué ci-dessus. Une gamme de dosage plus élevée et/ou une fréquence accrue de traitement peut être nécessaire, selon le taux de dilution de l'agent de préservation avec le liquide de la composition, la nature et la sévérité de la contamination, le niveau de contrôle que l'on veut obtenir, le concept du système de l'efficacité du filtrage, etc.

L'agent de préservation devrait être distribué dans la dilution d'utilisation du liquide du travail des métaux à l'aide d'une pompe de calibrage et dispersé d'une façon uniforme dans l'ensemble du système.

GROGAN* FS pèse 1,25 kg/litre.

PREMIERS SOINS : Ne pas favoriser le vomissement. Boire rapidement de grandes quantités de lait, blancs d'œufs, solution de gélatine ou si ces produits ne sont pas disponibles, boire de grandes quantités d'eau. Éviter l'alcool. Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

SI INHALÉ : Conduire immédiatement la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

SI SUR LA PEAU : Laver à fond au savon et à l'eau. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SI DANS LES YEUX : Laver avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

TOXICOLOGIE : Dommage mycosique probable pouvant contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

*Marque déposée

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))